

# LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT

- **THEME : « le nouveau code forestier : enjeux et perspectives pour une gestion durable du patrimoine forestier ivoirien »**



**« Le nouveau code forestier : enjeux et perspectives pour une gestion durable du patrimoine forestier ivoirien »**

**Remerciements infinis à son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République**

**Sincères gratitude à Madame la Directrice Générale du CICG qui nous offre cette tribune, et à Mesdames et Messieurs les journalistes qui nous font l'honneur de prendre part à cette importante rencontre**

**Je profite de la nouvelle année pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2015 ; une année qui verra s'accomplir toutes vos ambitions, dans une Côte d'Ivoire en paix et dans l'unité de tous ses fils.**

# Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier

- **THEME** : « le nouveau code forestier : enjeux et perspectives pour une gestion durable du patrimoine forestier ivoirien »



# Introduction : objectif de la rencontre - Plan de l'exposé

## Objectif de la rencontre :

Vulgariser le texte que Son Excellence Le Président de la République a promulgué pour permettre à tous d'en comprendre l'esprit pour une bonne application

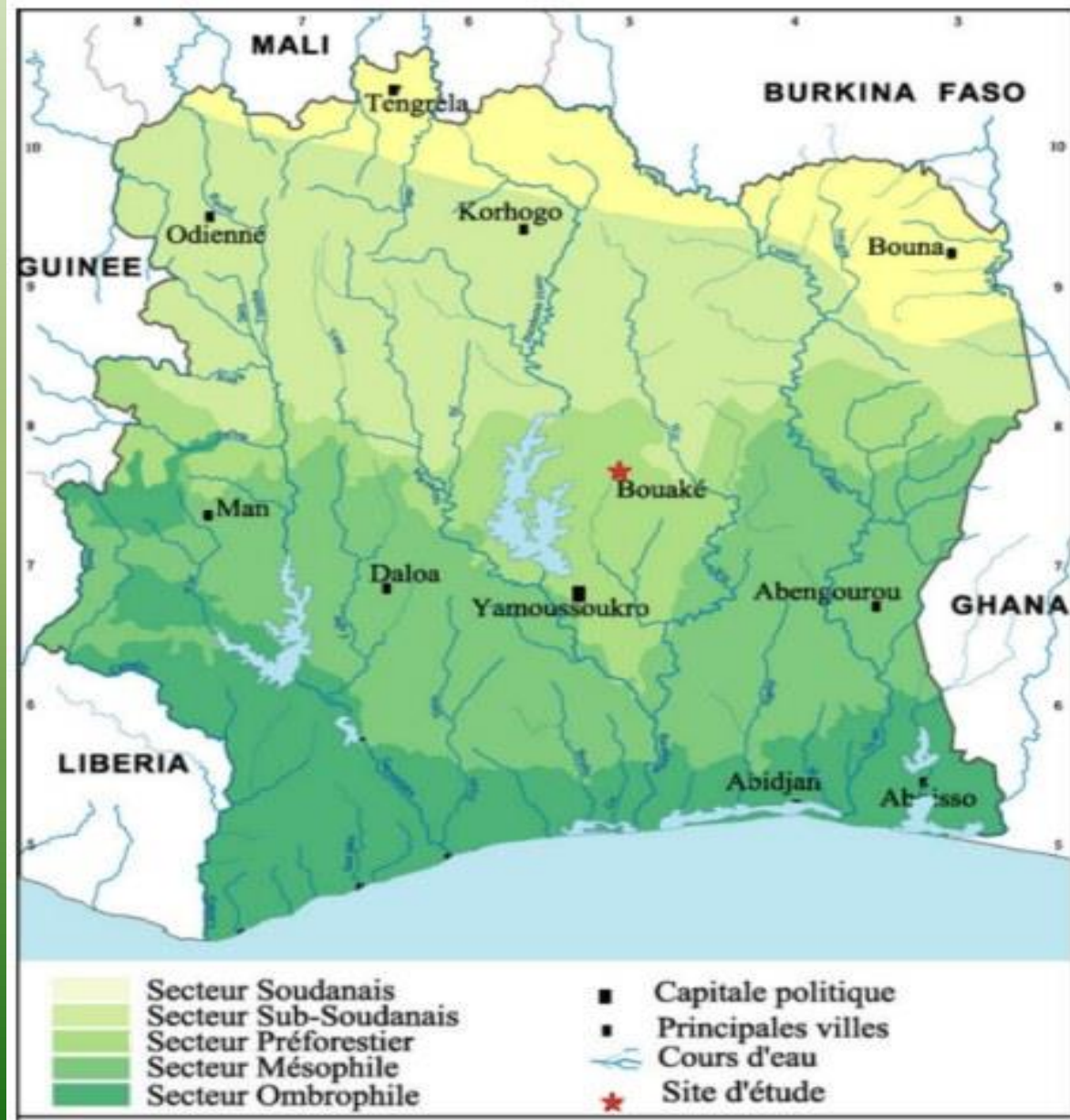
## Plan de l'exposé

- 1- Situation actuelle de la forêt ivoirienne
- 2 - Stratégie d'inversion de la tendance à la dégradation de la forêt
- 3 - Loi n°2014-427 du 14 juillet portant code forestier
- 4 - Conclusions et perspectives



# I – Situation actuelle de la forêt

## Zones écologiques de la Côte d'Ivoire



# I – Situation actuelle de la forêt



## **Localisation de la zone forestière**

Au sud, en-dessous du 8<sup>ème</sup> parallèle

- Elle comprend quatre saisons : 2 sèches et 2 humides
- elle a été gravement affectée par l'ensemble des activités anthropiques (agriculture extensive, surexploitation forestière, feux de brousse)
- Elle est passée de 16 millions en 1900 à 9 millions à 1965 et à peine 2 millions de nos jours



# I – Situation actuelle de la forêt



## Eléphant d'Afrique

la loi n° 65-255 du 4 août 1965,  
relative à la protection de la  
faune et à l'exercice de la chasse

## Forêt dense

la loi n° 65-425 du 20 décembre  
1965, portant code forestier



# I – Situation actuelle de la forêt

## **1 - Renforcement de la réglementation forestière par la prise de :**

2 - la loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier qui comporte une définition :

- de la forêt (Article 5)
- des aires de protection
- du reboisement
- ainsi que les catégories de droits qui existent dans le domaine forestier



# I – Situation actuelle de la forêt

Efforts entrepris pour endiguer la dégradation du couvert forestier

## 2 – Prise de nombreux textes d'application du code forestier dont :

- 1 – le décret n° 78-231 du 15 mars 1978 qui subdivise le Domaine forestier de l'Etat en deux domaines
  - le Domaine forestier permanent de l'Etat qui renferme les **forêts classées** et les sites écologiques protégés des aires de protection
  - le Domaine forestier rural de l'Etat qui, initialement, constituait une réserve de terres pour les opérations agricoles

# I – Situation actuelle de la forêt

Efforts entrepris pour endiguer la dégradation du couvert forestier

**3 – Prise de plusieurs mesures, à partir de 1994 telles que :**

- L'interdiction de l'exploitation forestière au-dessus du 8ème parallèle;
- Le gel de l'exploitation forestière dans les périmètres à cheval sur la zone rurale et les forêts classées;
- La création d'un fichier d'opérateurs de bois agréés;
- La sensibilisation des populations riveraines des forêts classées et du domaine rural ainsi que des industriels du bois ;

# I – Situation actuelle de la forêt

Efforts entrepris pour endiguer la dégradation du couvert forestier

**3 – Prise de plusieurs mesures, à partir de 1994 telles que :**

- La création d'une Direction de la Police Forestière et du Contentieux et le renforcement des moyens de surveillance
- La poursuite de l'aménagement des forêts classées;
- L'intensification du reboisement villageois



# I – Situation actuelle de la forêt

Pour rappel :

- 1 – L'exploitation forestière, débuté en Côte d'Ivoire en 1880, était l'un des trois piliers de l'économie ivoirienne aux lendemains de notre indépendance ,
- 2 - Le volume des coupes du bois a atteint son plus haut niveau en 1977 avec 5,321 millions de m<sup>3</sup>, en baisse depuis lors (à peine 2 millions de nos jours)
- 3 - La réforme de l'exploitation forestière a été introduite par le décret n° 94-368 du 1er juillet 1994

# I – Situation actuelle de la forêt

## Utilisation de la forêt

### 1 - par les populations rurales :

- l'extraction de bois de chauffe,
- la fabrication de charbon de bois,
- l'extraction de miel, cire, escargots, plantes médicinales, gibiers, etc.

### 2 – Par l'industrie forestière (1<sup>ère</sup> unité installée en 1918 à Grand-Bassam)

- l'extraction de bois d'œuvre (volume de bois usiné en baisse drastique)

# I – Situation actuelle de la forêt

Utilisation de la forêt : quelques mesures correctives de la dégradation :

1 – interdiction de l'exportation des grumes à partir de 1995 (sauf bois issus des plantations),

2 – obligation de transformer le bois exploité : cela a permis l'agrément de plus de 170 unités industrielles

3 – l'obligation du reboisement compensatoire lié au volume de bois prélevé pour les exploitants forestiers

4 – l'obligation de respecter le domaine Forestier Permanent de l'Etat avec le renforcement des prérogatives de la SODEFOR



# I – Situation actuelle de la forêt : conclusion

Malgré ses efforts, le Gouvernement continue d'assister à la dégradation et à la disparition du couvert forestier du fait de :

- 1 – la priorité accordée au développement de l'agriculture et à l'urbanisation galopante,
- 2 – la persistance des feux de brousse,
- 3 – la longue crise politico-militaire qu'a connu le pays,
- 4 – le désengagement des bailleurs de fonds depuis 1999.

Réponse du Gouvernement face à tous ces désastres : prendre de nouvelles mesures pour sauver la forêt, la faune (dont l'éléphant, notre emblème) et les ressources en eau

## II – STRATEGIE D'INVERSION DE LA TENDANCE A LA DEGRADATION DE LA FORET

**Objectif assigné par le Président de la République depuis 2012 : protéger la forêt par la lutte contre les feux de brousse et par une politique soutenue de reboisement**

## II – STRATEGIE D'INVERSION DE LA TENDANCE A LA DEGRADATION DE LA FORET



### 2.1 – La lutte contre les feux de brousse

- Campagne de sensibilisation auprès des populations rurales
- Installation de 76 comités villageois de lutte contre les feux de brousse



## II – STRATEGIE D'INVERSION DE LA TENDANCE A LA DEGRADATION DE LA FORET



### **2.2 – Le reboisement, principal moyen d'inversement des tendances**

- De 1929 à 2014, plus de 380 000 ha reboisés
- Implication des opérateurs de la filière, des structures de l'Etat, des ONG

## **II – STRATEGIE D'INVERSION DE LA TENDANCE A LA DEGRADATION DE LA FORET**

### **2.3 – Mise en place d'un nouveau cadre de travail**

- Nouvel organigramme instauré par le décret n°2014-521 du 15 septembre 2014 portant organisation du Ministère

### **Conclusion : autres actions en soutien à cette volonté d'inverser la tendance :**

- Engagement de la Côte d'Ivoire dans des négociations avec l'UE dans le cadre de l'APV/FLEGT,
- Préparation de la tenue des Etats Généraux de la forêt et de ses dérivés,
- Mise en place d'une gestion informatisée des activités forestières et des procédures de travail à travers le projet SIGAF,.

# III – LOI N°2014-427 du 14 juillet 2014 portant code forestier



Le nouveau Code Forestier est pris parce que celui de 1965 était inadapté aux nouvelles exigences environnementales

Le nouveau Code Forestier est un instrument technique et juridique pour une gestion durable de ses ressources forestières



## 3 – 1 - Le code forestier de 2014, principal outil d'inversion des tendances



- 1 – Couronnement d'une nouvelle politique de protection forestière initiée depuis 1998 ,
- 2 – corrige plusieurs insuffisances relevées dans le code de 1965,
- 3 –prévoit des règles et des principes permettant de :
  - Maintenir le potentiel exploitable de la forêt,
  - Restaurer le couvert végétal,
  - Poursuivre le reboisement,
  - D'instituer un mécanisme de financement durable des forêts

## 3 – 2 - Le code forestier de 2014, principal outil de gestion durable et de préservation de l'écosystème

- Fournit une nouvelle définition de la forêt,
- Prend en compte l'arbre hors forêt,
- Diversifie les régimes forestiers,
- Prend la forêt dans toutes ses dimensions sociales, éducatives, touristique, ...
- Diversifie les régimes forestiers
- Reconnaît la mise en valeur écologique au même titre que la mise en valeur agricole,
- Institue un nouveau cadre permettant l'intervention de plusieurs acteurs (Etat, Collectivités territoriales, personne physique ou morale de droit privé, ONG, etc.

### - Au plan écologique

- Le maintien de l'équilibre Climatique (permet d'être à l'abri des changements climatiques) ;
- La séquestration de carbone (réduction de la pollution de l'air ;
- La fourniture d'un important taux d'oxygène (indispensable à toute vie organique et donc à celle des hommes et des animaux terrestres, aquatiques et de l'avifaune) ;
- La lutte contre la désertification et la savanisation ;
- La protection de la couche d'ozone et la lutte contre les changements climatiques Globalement, la disponibilité de la forêt permet de réguler le climat et de faciliter ainsi la vie sur terre ;
- Les randonnées et les sorties détentes et d'agrément pour profiter de l'air pur produit par la forêt

### - Au plan économique

- favoriser la relance de l'industrie et de l'artisanat du bois par les dispositions qui encouragent une transformation locale plus poussée,
- utiliser les produits de la forêt comme source d'énergie renouvelable (biomasse) et donc d'accroître la culture et l'exploitation du bois d'énergie et de chauffe (charbon de bois),
- favoriser l'écotourisme,
- permettre la pérennisation de la pharmacopée qui de plus en plus prend de l'importance aux côtés de la médecine dite moderne

## 3 – 3 - Les Enjeux du code forestier de 2014



### - Au plan éducatif et de la recherche

- permettre aux générations présentes et futures (projet « une école, 5 ha de forêt », ainsi qu'aux amoureux de la nature de découvrir, d'apprendre et de mieux connaître notre écosystème par la préservation de sa biodiversité



## 3 – 4 - Les perspectives du code forestier de 2014

Perspectives et enjeux nombreuses permettant d'entrevoir un avenir meilleur pour notre patrimoine forestier :

- Par l'ouverture de la gestion forestière au secteur privé avec la possibilité de constituer des plantations forestières en vue d'assurer son approvisionnement,
- Par le transfert de la propriété de l'arbre aux paysans

## 3 – 4 - Les perspectives du code forestier de 2014

- Élaboration et validation de tous les textes d'application de la loi de 2014 en vue de leur transmission au Gouvernement pour adoption,
- Mise en place des structures de gestion préconisées par le nouveau code (ANDEFOR) ,
- Mise en place d'une stratégie de développement à long terme
- Elaboration d'un plan d'action

## 3 – 4 - Les perspectives du code forestier de 2014

Orientations	Objectifs	Actions à mener
1 – Gestion de la ressource ligneuse dans le domaine rural	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion du patrimoine forestier dans le domaine rural</li><li>- Gestion de complexes sylvo-industriels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer la petite entreprise de travaux forestiers</li><li>- Mettre en place des Comités de Gestion de forêt du domaine rural</li><li>- Mettre en place une base de données forestières</li></ul>
2 – Approvisionnement de l'industrie de transformation	Accroissement du potentiel de bois d'œuvre	Promouvoir les autres essences de plantation
3 - Gestion des peuplements forestiers et des occupations agricoles en FC	Cogestion des FC avec les populations	Mettre en place la gestion contractuelle des occupations agricoles
4 – Valorisation des potentialités environnementales	Promotion des services environnementaux	Mettre en place un cadre réglementaire

## 3 – 4 - Les perspectives du code forestier de 2014

Orientations	Objectifs	Actions à mener
1 – Gestion de la ressource ligneuse	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promotion de la foresterie privée et collective</li><li>- Restructuration des unités industrielles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer des coopératives de travaux forestiers</li><li>- Mettre en place des Comités de Gestion de forêt du domaine rural</li><li>- Susciter des partenariats entre industriels et paysans</li></ul>
2 – Approvisionnement de l'industrie de transformation	Promotion des essences de plantation	Amener les industriels à une transformation plus poussée
3 - Gestion des Forêts classées	Protection de l'ensemble des forêts classées	Délimiter les FC Limiter les nouvelles infiltrations
4 – Gestion des reboisements villageois	Promotion de l'agroforesterie	Associer les reboisements aux activités agricoles

# CONCLUSION

- Le nouveau code forestier permet une nouvelle orientation dans le sens de la gestion durable
- Le nouveau code permet de sortir du triptyque fondamental de la loi de 1965 pour s'inscrire dans la nouvelle exigence internationale à savoir la lutte contre le réchauffement climatique et la constitution de puits de carbone pour la captation des gaz à effet de serre
- L'Etat conserve son rôle régalien d'encadrement des opérateurs, de suivi et de contrôle des activités forestières, de formation et de recherche, tout en impliquant très fortement la société civile dans la gestion des activités forestières





**Nous sommes tous interpellés pour sauver notre environnement pour que l'émergence de notre pays en 2020, soit une parfaite réussite**

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**



**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**